



**ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT DU
PERMIS D'AMENAGER DU FUTUR TELESIEGE DE LA
TOURA**

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

MAI 2018

E 18000057/38



SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	1
2. ARGUMENTAIRE	2
3. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	3

oOo

1.PREAMBULE

L'objet de l'enquête publique tel qu'il est défini à l'article 1 de l'arrêté municipal 2018-038 de la Commune des Deux Alpes daté du 9 mars 2018 porte sur :

« L'étude d'impact du permis d'aménager du futur télésiège de La Toura ».

Ce projet destiné à accompagner le développement économique de la station (notamment l'augmentation à court terme de sa capacité d'accueil en hébergement) constitue la première étape d'un ambitieux programme de travaux devant se réaliser au cours des deux prochaines saisons estivales.

Malgré une publicité ciblée, un faible public, à l'échelle de cette nouvelle Commune, s'est déplacé aux permanences pour me rencontrer, s'informer sur le projet d'aménagement, porter des observations sur les registres d'enquête (papier et dématérialisé) ou me transmettre du courrier. En dépit de cette faible participation quantitative, j'ai pu mesurer les enjeux conséquents soulevés par la réalisation de ce projet en considérant la forte implication des rares participants et leur détermination à faire valoir leur point de vue.

Les principales observations du public portent, de manière convergente, sur le phasage de la réalisation du programme de restructuration des remontées mécaniques qui prévoit durant une saison d'exploitation un seul moyen d'accès au glacier (Télécabine JANDRI EXPRESS) avec toutes les conséquences qui peuvent affecter la fluidité de l'accès au domaine skiable d'altitude.

La Mairie a produit en réponse au compte rendu d'enquête une lettre de positionnement sur les inquiétudes du public ainsi que des éclaircissements quant à la programmation des travaux sur le secteur de « Pierre Grosse » qui ne font pas l'objet de cette consultation publique car prévus en 2019. Les éléments produits par la Commune sont de nature à relativiser l'incidence du phasage de réalisation des deux projets en faisant remarquer que le renforcement de l'attractivité du secteur de la Toura viendra limiter la fréquentation du glacier en période hivernale et que d'une manière générale, l'exploitant escompte un report seulement partiel de la clientèle empruntant actuellement le deuxième tronçon du TSD Glacier vers le DMC « JANDRI EXPRESS »

On notera que l'Autorité Environnementale a rendu un avis tacite sur l'étude d'impact et en a fait part au public par le biais du site internet de la DREAL AURA.

En résumé :

- Les réactions du public lors de l'enquête bien que peu nombreuses sont apparues fondées et instructives, permettant de poser clairement les principaux enjeux du projet sur le plan socio-économique. On notera par ailleurs que l'inquiétude quant à la gêne pour les usagers est en partie partagée par certains élus de la Commune.
- A quelques mises au point techniques près, le projet d'aménagement de La Toura répond bien aux objectifs de modernisation de la station même s'il n'en constitue qu'une première étape. L'étude d'impact a, par ailleurs, démontré la faible incidence environnementale de ce projet
- D'une manière plus globale, ce projet dont la réalisation est prévue en 2018, remet au centre des orientations de la politique communale portée par son délégataire, le souci de débiter la rénovation de son outil touristique sans délai, de manière à envoyer un signal fort de reprise de l'effort d'investissement.

2.ARGUMENTAIRE

Dans un souci de clarté, j'ai analysé les différents points forts et points faibles du projet de télésiège de La Toura sur la Commune des 2 Alpes. On peut constater que les points forts sont très largement majoritaires. Parmi ces derniers on peut notamment citer:

- Le souci d'adapter le domaine skiable à l'augmentation de la capacité d'hébergement de la station qui répond de manière pertinente à une vision à long terme du développement économique local.
- L'objectif de modernisation des équipements de remontée mécanique, parfois considérés comme « vieillissants » dans certains écrits, qui constitue un passage obligé en vue de l'amélioration de l'outil touristique.
- La faible incidence du projet sur l'environnement par la prise en compte de mesures d'évitement ainsi que de précautions en phase de réalisation des travaux.

Le principal point faible du projet est le décalage d'un an entre le démontage du second tronçon du télésiège débrayable des glaciers et la construction, en 2019, du télésiège de « Pierre Grosse » qui permettra de disposer, une fois achevé, d'un deuxième moyen d'accès au glacier.

Cependant les réponses circonstanciées apportées par la Commune des Deux Alpes en collaboration avec son délégataire, la société « 2 Alpes Loisirs », dans le cadre de l'enquête publique, me semblent suffisamment complètes et pertinentes pour lever cet obstacle.

En effet, le programme d'investissement prévoit notamment de poursuivre en 2018 et 2019 l'effort de renforcement de la fiabilité mécanique du DMC « JANDRI EXPRESS ».

Par ailleurs, une information sera mise en place en vue d'inciter les skieurs à se reporter lors de la prochaine saison d'hiver sur les parties bien desservies du domaine dont plus particulièrement les secteurs de La Toura, La Fée et Bellecombe.

En conclusion, la légitime inquiétude de certains usagers ou professionnels de la station quant à un risque d'engorgement du DMC JANDRI EXPRESS, voir l'impossibilité d'accès au glacier en cas de panne de ce dernier me semble à nuancer compte tenu des dispositions prises par la Commune et son délégataire. Même en cas d'impondérable, la gêne temporaire qui est susceptible d'être occasionnée n'est pas de nature à remettre en cause un projet qui sera le point de départ d'une phase de modernisation des équipements du domaine skiable.

L'objectif à long terme de la Commune et de son délégataire qui consiste à mieux irriguer l'ensemble des 415 ha du domaine skiable des 2 Alpes me semble aller dans une bonne direction. Le projet de la Toura en représente la première pierre.

Il mérite cependant, dans l'intérêt de conserver une bonne image de marque de la station, d'être mis en œuvre dans de bonnes conditions sans occasionner de perturbation majeure aux pratiquants du ski pendant sa phase de réalisation.

3.AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête publique menée par mes soins et au vu des commentaires énumérés ci-avant, j'émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement du futur télésiège de La Toura sur la Commune des Deux Alpes.

Ceci clos mon enquête.

Grenoble le 21 mai 2018

Thierry MONIER

Commissaire Enquêteur

